



Réunion du 14 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 81
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Véronique REMY (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PÉHÉ), Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Valérie MARQUEHOSSE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 19 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS
SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE
CHAPITEAUX : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE
L'ANNEE 2016**

Rapporteur : M. André CASSOU

Le 22 mai 2014, le conseil communautaire a adopté un règlement pour l'attribution d'aides financières aux associations de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux. Ce règlement autorise, entre autres, le bureau à instruire les demandes formulées par les maires, pour le compte d'une ou de plusieurs associations porteuses du projet, et prévoit que chaque attribution doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire, étant précisé que cette subvention ne peut être versée que sur justificatifs.

Le bureau a émis un avis favorable de principe à l'octroi d'une subvention :

- A l'Amicale des anciens du club nautique mourenxois (section handball), pour l'organisation du cinquantième anniversaire de l'association, le 11 juin 2016 ;
- A l'association Les Genêts de Mesplède, pour l'organisation d'un tournoi de volley sur herbe au stade d'Arthez-de-Béarn, les 17 et 18 juin 2016 ;
- A l'association Union Sportive Saultoise Rugby, pour l'organisation d'un match de gala au stade de Sault-de-Navailles, le 26 août 2016 ;
- A l'association l'Union fait la Jongle de Monein, pour l'organisation du festival « LaCabanne des Arts », du 26 au 28 août 2016 ;
- A l'association Sportitude 64 de Parbayse, pour l'organisation d'un trail sur la commune de Parbayse, le 3 septembre 2016 ;
- A l'association Pelotari Club Pardisien, pour l'organisation de la fête de la pelote, à Pardies, le 3 septembre 2016 ;
- A l'association Fête du Bois, pour l'organisation de sa fête éponyme, à Lucq-de-Béarn, les 9 et 10 septembre 2016 ;
- A l'association Rugby Club de Saint-Médard, pour l'organisation d'un tournoi de rugby, suivi d'une course landaise, le 10 septembre 2016 ;
- A l'association Union Sportive du Bassin Arthez-Lagor (section rugby), pour la location d'un chapiteau lors de la journée hommage à Ludovic CANTOU, le 10 septembre 2016 ;
- A la Coopérative de la Résidence Le Temple (EHPAD) d'Arthez-de-Béarn, pour la location d'un chapiteau lors de la journée portes ouvertes, le 15 octobre 2016.

La mairie de la commune concernée a communiqué les éléments financiers demandés qui ont été validés par le conseiller communautaire délégué à la vie associative.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'allouer :**

- 2 500 € à l'Amicale des anciens du club nautique mourenxois (section handball),
- 2 500 € à l'association Les Genêts de Mesplède,
- 2 500 € à l'association Union Sportive Saultoise Rugby,
- 2 500 € à l'association l'Union fait la Jongle de Monein,
- 2 487,88 € à l'association Sportitude 64 de Parbayse,
- 1 331,86 € à l'association Pelotari Club Pardisien,
- 2 500 € à l'association Fête du Bois de Lucq-de-Béarn,
- 2 500 € à l'association du Rugby Club de Saint-Médard,
- 1 643,04 € à l'association Union Sportive du Bassin Arthez-Lagor,
- 1 076,16 € à la Coopérative de la Résidence Le Temple d'Arthez-de-Béarn.

- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/11/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/11/2016